



**Doc. 14153**

06 octobre 2016

## Vers un cadre de compétences pour la citoyenneté démocratique

**Réponse à Recommandation<sup>1</sup>**: Recommandation 2088 (2016)  
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a pris bonne note de la [Recommandation 2088 \(2016\)](#) de l'Assemblée parlementaire « Vers un cadre de compétences pour la citoyenneté démocratique » et l'a communiquée au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) pour information et commentaires.
2. Le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie a été avalisé lors de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Education, en avril 2016 à Bruxelles. La Déclaration finale des ministres de l'éducation, que le Comité des Ministres a portée à l'attention de l'Assemblée, donne les orientations pour les prochaines phases de la mise en œuvre du cadre de référence. Le Comité des Ministres a invité le CDPPE à prendre en compte cette déclaration dans ses travaux futurs.
3. Le projet se trouve depuis juin et jusqu'à décembre 2016 dans la phase de test des descripteurs de compétences pour une culture de la démocratie. Le but est de vérifier l'adéquation et la fonctionnalité des descripteurs dans les contextes réels d'apprentissage et de les relier à des groupes d'âge appropriés. Les préparatifs en vue de la mise au point d'outils destinés à aider les professionnels de l'éducation et les concepteurs de programmes scolaires à mettre en œuvre le modèle de compétences pour une culture de la démocratie sont en cours. Ces outils portent sur l'élaboration des programmes, la formation des enseignants, la pédagogie, l'évaluation, la radicalisation et l'extrémisme menant à la violence, et l'approche intégrée de l'enseignement. Les recommandations de l'Assemblée sont particulièrement pertinentes dans ce contexte.
4. Le Comité des Ministres se réjouit du vif intérêt que l'Assemblée porte à cette initiative et compte sur son soutien en encourageant les autorités chargées de l'éducation dans tous les Etats parties à la Convention culturelle européenne à participer à cette importante phase du projet pour faire en sorte que les résultats soient représentatifs du plus grand nombre possible de systèmes éducatifs.

---

1. Adoptée lors de la 1266<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres (28 septembre 2016).

